Séance du vendredi 28 juin 2019

Délibération DU CONSEIL

FINANCES - ACCOMPAGNEMENTS ET PARTENARIAT -ACCOMPAGNEMENTS ET PARTENARIAT

STRATEGIE INNOVANTE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE MELTAMORPHOSE - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - AVENANT N°1 CONCLU AVEC LE GROUPEMENT SCET - CROIS SENS - GRAND PUBLIC

En application de la délibération n° 17C0681 du 19 octobre 2017, un appel d'offres ouvert a été lancé pour recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la MEL en vue de sa candidature à l'appel à projets Programme d'investissement d'avenir Territoire d'innovation qui prend fin le 26 avril 2019.

En application de la délibération cadre n°18C0008 du 23 février 2018, la démarche expérimentale et la mise en œuvre du projet MELtamorphose, stratégie innovante du développement du territoire a été approuvée.

L'accord cadre 2018-FIN002 a été notifié au groupement SCET-GRAND PUBLIC-CROIS SENS dont le mandataire est la SCET. Il a été conclu pour une durée de trois ans et est exécuté par émission de bons de commande dans la limite de 800 000€ HT maximum.

La répartition des prestations entre les membres du groupement était initialement la suivante :

- SCET : 184 000€ soit 23%
- GRAND PUBLIC : 288 000€ soit 36%
- CROIS SENS : 328 000€ soit 41%

S'agissant d'un accord cadre à bons de commande, la répartition des prestations entre les membres du groupement ayant évolué au cours du marché, il est nécessaire de conclure un avenant au marché 2018-FIN002 pour acter la nouvelle répartition :

- SCET: 332 300€ soit 41.54%
- GRAND PUBLIC : 288 300€ soit 36.04%
- CROIS SENS : 179 400€ soit 22.42%

Par conséquent, la commission principale Gouvernance et Administration consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 05/07/2019

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 05/07/2019